

Mobiliser les habitants autour de la biodiversité

Description :

Avec la prise de conscience accrue des enjeux de la biodiversité, les menaces qui pèsent sur les espèces emblématiques mondiales sont souvent plus connues du grand public que celles des espèces présentes dans l'environnement proche.

Or, c'est chez eux et par leurs comportements quotidiens que les habitants peuvent agir efficacement, et ainsi contribuer à la préservation de la biodiversité.

Changer de comportement dans la gestion de sa propriété, maintenir des espaces plus « sauvages », renoncer à l'usage des pesticides passe par un réel changement culturel.

C'est pourquoi, la charte met l'accent sur la sensibilisation, l'éducation, et l'accompagnement des habitants pour ré-approprier la diversité du vivant dans leur propre milieu de vie et leur environnement proche et agir durablement en sa faveur.

Conformément à la Stratégie Régionale d'Ecocitoyenneté tout au long de la vie, cette mesure s'attachera particulièrement à favoriser la participation et l'engagement des habitants dans

des actions collectives.

Principales actions proposées

:

- Mise en place de programmes de sensibilisation, d'information et de formation à la gestion écologique des jardins particuliers (pour les habitants, les fournisseurs de produits de jardinage...)
- Création de jardins collectifs et aménagements naturels d'espaces publics
- Sollicitation des habitants pour participer aux opérations scientifiques d'inventaires d'espèces particulières (orchidées, papillons, batraciens, écureuils, oiseaux, etc)
- Mise en place de « parrainages » de sites naturels : participation à la gestion écologique du site, réception régulière d'informations sur la vie du site, les observations, les inventaires...
- Poursuite des chantiers de volontaires dans les espaces naturels
- Soutien aux associations locales et/ou régionales oeuvrant en ce sens
- Mobilisation des maisons du Parc sur cette thématique

Mise en oeuvre de la mesure et actions proposées :

Le Syndicat mixte du Parc coordonne la mise en œuvre de cette mesure, en lien avec les collectivités, les organismes gestionnaires de sites naturels, et notamment le Département du Pas-de-Calais via Eden 62, et le Département du Nord, qui

organisent chaque année un important programme de visites et d'animations sur leurs sites, ainsi que le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais.

Le CAUE dispose également de possibilités d'intervention pour les particuliers. EDEN62 développe des campagnes de sensibilisation «grand public» (cf. enquête "pics"...) et assure sur le territoire l'installation de chantiers d'insertion et de chantiers de jeunes, notamment sur le secteur du Grand Site des Deux-Caps.

Le réseau des associations locales sera particulièrement mobilisé autour de cette mesure.

Territorialisation de la mesure :

Cette mesure est destinée à être mise en œuvre sur la totalité du territoire, avec une attention particulière en bordure des coeurs de nature et dans les corridors écologiques.

Indicateurs

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

Analyses

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

Fiche mise à jour le : 9 octobre 2014